Reçu en préfecture le 27/11/2018
Affiché le

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT

ID: 074-200070852-20181113-CC_224_2018-DE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Séance du 13 Novembre 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice: 37

Titulaires Présents : 32

Suppléants Présents : 2

Absents: 2 Pouvoirs: 1 Votants: 35 Pour: 35

Contre: 0 Nul: 0

Abstention: 0

N° CC 224/2018

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD

Date de convocation: 07 Novembre 2018

Présents: Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET.

Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL,

Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles

PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.

Suppléants : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ, Jean VIOLLET

représenté par Sylviane STOLL

Pouvoirs: Christian VERMELLE donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER

Absents: Carine LAVAL, Pascal COULLOUX

Monsieur Gilles PASCAL est désigné secrétaire de séance

OBJET: ASSOCIATIONS – Subvention au bénéfice des maisons familiales rurales.

Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usses et Rhône,

Considérant que la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône compte deux maisons familiales rurales sur son territoire, celles de Franclens et de Seyssel Haute-Savoie.

Considérant que la Communauté de Communes Usses et Rhône souhaite soutenir le travail de formation des jeunes en milieu rural.

Le Président propose de proposer aux maisons familiales rurales un soutien financier de 2 000 € chacune au titre de leur action en matière de formation des jeunes aux métiers de demain.

Le Président précise que cette action s'effectue autour de la politique communautaire auprès des associations du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

PROPOSE aux maisons familiales rurales de Franciens et de Seyssel Haute-Savoie une subvention de 2 000 € au titre de leur action en matière de formation.

NOTIFIE la présente délibération aux maisons familiales rurales de Franclens et de Seyssel Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Envoyé en préfecture le 27/11/2018

Reçu en préfecture le 27/11/2018

Affiché le

ID: 074-200070852-20181113-CC_224_2018-DE

5LO~

Pour extrait conforme, <u>Le Président</u>, Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.